

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 1 849 294 770 euros Siège social : 16, Boulevard des Italiens, 75009 PARIS R.C.S. : PARIS 662 042 449

ACTUALISATION DU DOCUMENT DE REFERENCE DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS LE 22 FEVRIER 2006 SOUS LE NUMERO D 06-0075

COMPLEMENT D'INFORMATION DEPOSE AUPRES DE L'AUTORITE DES MARCHES FINANCIERS LE 11 AVRIL 2006

SOMMAIRE

1. MISE À JOUR DE L'INFORMATION CONCERNANT LE PROJET D'ACQUISITION DE E NAZIONALE DEL LAVORO					
2.	CONSEIL D'ADMINISTRATION	4			
3.	RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES	4			
	1. Capital social	4			
	1. Capital social	4			
	3. MISE À DISPOSITION DU DOCUMENT	4			
	4. Divers	5			
4.	RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE ET DU COMPLÉMENT D'INFORMATION	6			
_	RESPONSABLES DU CONTRÔLE DES COMPTES	_			
э.	RESTONSABLES DU CONTROLE DES COMITTES	/			
6.	TABLE DE CONCORDANCE	8			

Mise à jour de l'information concernant le projet d'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro

Le 5 avril 2006, BNP Paribas détenait 50,4 % du capital de BNL

Le 5 avril 2006, BNP Paribas a acquis 4,93 % du capital de BNL, dont il détenait au soir 50,4 %. Avec cette opération, BNP Paribas a complété la réalisation de la transaction signée le 2 février dernier avec un groupe d'actionnaires de BNL.

Le 3 Avril 2006, BNP Paribas a déposé son projet d'offre publique d'achat sur BNL

BNP Paribas a déposé son projet d'offre publique d'achat sur le capital de BNL.

- * obligatoire sur les actions ordinaires
- * volontaire sur les actions d'épargne.

BNP Paribas détient à ce jour 45,47% du capital ordinaire de BNL et devrait atteindre 50,4% dans les prochains jours, lorsque l'ensemble des transactions conclues le 2 février avec Unipol et ses alliés auront été exécutées.

L'offre obligatoire de BNP Paribas porte sur l'ensemble des actions ordinaires restantes. Elle est proposée au prix de 2,925 euros par action, dividende compris. Pour offrir à l'ensemble des actionnaires un traitement égal et incitatif, BNP Paribas propose à tous le prix payé à Unipol et ses alliés, au lieu de s'en tenir au minimum légal, qui est de 2,817 euros.

Le dividende étant inclus dans le prix proposé par BNP Paribas, celle-ci votera à la prochaine assemblée contre la distribution de ce dividende, dont le montant prévu était de 0,06 euro. S'il avait été versé, le dividende aurait été déduit du prix payé dans le cadre de l'OPA. La formule choisie permet à BNP Paribas de faire bénéficier tous les actionnaires qui apporteront leurs titres d'une somme équivalente au dividende, tout en maintenant au sein de BNL un maximum de ressources en vue de son développement futur.

Outre son offre obligatoire, BNP Paribas lance une offre volontaire sur l'ensemble des « actions d'épargne » BNL, titres à statut spécial dépourvus de droit de vote. Le prix proposé est également de 2,925 euros par action d'épargne.

Le 30 Mars 2006, BNP Paribas a obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires à l'acquisition de BNL

BNP Paribas a annoncé avoir obtenu toutes les autorisations réglementaires nécessaires à l'acquisition de Banca Nazionale del Lavoro (Banque d'Italie, ISVAP, Commission Européenne et Federal Trade Commission des États-Unis). Les autorités ont approuvé très rapidement les demandes déposées par BNP Paribas. Ceci lui permettra d'engager dans les meilleurs délais le processus de rapprochement, afin que BNL puisse poursuivre son développement après une longue période d'incertitude.

BNP Paribas SA détenait à ce jour 2,54% du capital social de BNL, acquis sur le marché après l'annonce de l'opération à un prix moyen de 2,916 euros par action et à un prix maximum de 2,925 euros par action.

L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de 5,5 milliards d'euros réalisée par BNP Paribas a rencontré un grand succès

Paris, le 29 mars 2006 – L'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription lancée le 3 mars dernier par BNP Paribas, afin de financer en partie l'acquisition de BNL, a rencontré un grand succès. Le montant final brut de l'opération s'élève à 5 497 448 986 euros et se traduit par la création de 84 058 853 actions nouvelles, avec jouissance au 1^{er} janvier 2006.

Le règlement livraison des actions nouvelles est intervenu le 31 mars 2006. Les actions nouvelles ont été admises aux négociations sur le marché Eurolist d'Euronext Paris le 31 mars 2006 sur une seconde ligne de cotation, et ce jusqu'à la mise en paiement du dividende au titre de l'exercice 2005, prévue le 31 mai 2006, sous réserve de l'accord de l'Assemblée générale mixte des actionnaires. Elles seront ensuite assimilées aux actions existantes déjà négociées sur le marché Eurolist d'Euronext Paris.

2. Conseil d'Administration

A la suite des élections des administrateurs représentant les salariés, les membres du Conseil d'administration sont les suivants :

Président	Michel Pébereau
Administrateur élu par les salariés	Patrick Auguste
Administrateur	Claude Bébéar
Vice-Président	Jean-Louis Beffa
Administrateur	Gerhard Cromme
Administrateur élu par les salariés	Jean-Marie Gianno
Administrateur	François Grappotte
Administrateur	Alain Joly
Administrateur	Denis Kessler
Administrateur	Jean-François Lepetit
Administrateur	Loyola de Palacio Del Valle-Lersundi
Administrateur	Hélène Ploix
Administrateur Directeur Général	Baudouin Prot
Administrateur	Louis Schweitzer

3. Renseignements complémentaires

1. Capital social

Le capital de BNP Paribas SA s'élevait au 23 janvier 2006 à 1 679 234 990 euros et se composait de 839 617 495 actions.

Depuis, le nombre d'actions composant le capital social a été affecté par les deux séries d'opérations suivantes :

- * création de 971 037 actions nouvelles à la suite des souscriptions dans le cadre des plans d'options,
- * création de 84 058 853² actions à la suite de l'exercice en totalité des droits de souscription à titre irréductible et réductible dans le cadre de l'augmentation de capital (voir page précédente).

Ainsi, au 31 mars 2006, le capital de BNP Paribas s'élevait à 1 849 294 770 euros composé de 924 647 385 actions. Ces actions, entièrement libérées, sont de forme nominative ou au porteur, au choix du titulaire, sous réserve des dispositions légales en vigueur. Il n'existe aucun droit de vote double attaché à ces valeurs mobilières.

2. Statuts

Les derniers statuts mis à jour sont disponibles sur www.invest.bnpparibas.com.

3. Mise à disposition du document

Des exemplaires sont disponibles sans frais au siège social de BNP Paribas :

16, boulevard des Italiens, 75009 Paris.

Le document peut également être consulté sur les sites Internet :

- de l'Autorité des Marchés Financiers : (www.amf-france.org) et,
- de BNP Paribas (www.invest.bnpparibas.com).

¹ Jouissance du 1^{er} janvier 2005

² Jouissance du 1^{er} janvier 2006

4. Divers

Page 4 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 février 2006 ayant reçu le numéro de dépôt D. 06-0075 :

Pour l'année 1966, il faut lire dans le texte : "La fusion de la BNCI et du CNEP, toutes deux appartenant au secteur public, est la plus grande opération de restructuration bancaire depuis la Libération".

Pour l'année 1982, il faut lire en titre : " 1982 : Nationalisation de la Compagnie Financière, puis de la Banque Paribas."

Page 238 du document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 février 2006 ayant reçu le numéro de dépôt D. 06-0075 :

Sous le tableau des jetons de présence en 2005 et 2004, il faut lire :

"Conformément à l'article 243 bis du Code général des Impôts, il est précisé que les sommes qui seront versées aux administrateurs à titre de jetons de présence ne sont pas éligibles à l'abattement bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu à l'article 158-3 du Code général des Impôts."

Litige:

La Banque est poursuivie en justice dans le cadre d'une action intentée par la société Kensington International Ltd. (« Kensington »), un fonds d'investissement domicilié dans les lles Cayman et créancier de la République du Congo (le « Congo »). Kensington prétend agir comme ayant-droit des prêteurs initiaux et cessionnaire de créances impayées correspondant à des sommes prêtées au Congo en 1983 et 1984.

Le 27 mai 2005, Kensington a engagé une action civile sur le fondement d'une loi fédérale des Etats-Unis portant mesures contre les organisations corrompues (le *Racketeer Influenced and Corrupt Organizations Act* ou « loi RICO ») auprès d'un tribunal fédéral à New York (le *U.S. District Court for the Southern District Court of New York*) à l'encontre de la société pétrolière publique du Congo, de l'ancien président de cette société et de la Banque. Kensington soutient qu'elle a subi un préjudice du fait de transactions conclues entre les défendeurs qui l'auraient empêché de faire exécuter des jugements condamnant le Congo à lui payer un montant total d'environ 100 millions de dollars. Les demandes de Kensington s'élèvent à 100 millions de dollars, montant susceptible d'être triplé en application de la loi RICO, augmentés des intérêts et frais d'avocats.

Au cours de l'année 2005, chaque défendeur a demandé au tribunal de débouter Kensington de ses demandes, sur des fondements de procédure et de compétence. Le 31 mars 2006, le tribunal a rejeté les demandes des défendeurs. Ni calendrier de procédure, ni date d'audience n'ont été fixés à ce jour. La Banque continuera de défendre fermement sa position.

Communiqué de presse du 11 avril 2006 : BNP Paribas acquiert 5,6% de Shinhan Financial Group

BNP Paribas a acquis ce jour un bloc de 5,6% de titres Shinhan Financial Group auprès de l'Etat coréen, ce qui porte au total à 9,4 % sa participation dans ce groupe.

BNP Paribas détenait avant cette acquisition 3,8% du capital de Shinhan Financial Group, acquis pour l'essentiel dès 2001, à l'occasion de la création et de la cotation en bourse du groupe coréen.

Shinhan Financial Group est l'un des trois plus grands groupes financiers coréens. Il développe un modèle combinant un puissant réseau bancaire (980 agences) et des sociétés financières spécialisées (courtage, asset management, assurance, leasing, crédit à la consommation). Il emploie 15 000 personnes et compte plus de 20 millions de clients. Son résultat net 2005 s'est inscrit en forte progression (+65%) à 1,45 milliard d'euros. La rentabilité des capitaux propres ressort à 21%.

Shinhan Financial Group et BNP Paribas développent des coopérations en Corée du Sud ; à ce titre, ils possèdent deux filiales communes, dans les domaines de la gestion d'actifs et de l'assurance, qui distribuent leurs produits dans le réseau de Shinhan et dont l'activité est en forte croissance.

Cet investissement financier d'un montant d'environ 800 millions d'euros, a été réalisé à des conditions de marché. Le prix payé représente un multiple d'environ 10 fois le résultat net 2006 et 1,9 fois les fonds propres estimés par les analystes. Cette transaction n'a pas d'impact sur les fonds propres de base du groupe BNP Paribas, et un impact négligeable sur son ratio Tier 1. Elle contribue au renforcement du partenariat entre les deux groupes.

4. Responsable du document de référence et du complément d'information

PERSONNE QUI ASSUME LA RESPONSABILITE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

M. Baudouin Prot, Directeur Général

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE ET DU COMPLEMENT D'INFORMATION

À ma connaissance, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, les données du présent document d'actualisation sont conformes à la réalité ; elles comprennent toutes les actualisations des informations nécessaires aux investisseurs pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de l'émetteur; elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Le 11 avril 2006, BNP Paribas a obtenu de ses contrôleurs légaux, PricewaterhouseCoopers Audit, Barbier Frinault et Autres et Mazars et Guérard, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent qu'ils ont mis en œuvre leur norme professionnelle relative à la vérification du présent document d'actualisation, comportant une lecture d'ensemble de ce document.

Fait à Paris le 11 avril 2006,

Le Directeur Général

Baudouin PROT

5. Responsables du contrôle des comptes

Barbier Frinault & Autres ERNST & YOUNG 41, rue Ybry 92578 Neuilly-sur-Seine Cedex PricewaterhouseCoopers Audit 63, rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine Mazars & Guérard Mazars Le Vinci - 4, allée de l'Arche 92075 Paris la Défense

- Barbier Frinault et Autres a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1988.

Barbier Frinault & Autres représenté par M Radwan Hoteit est membre du réseau Ernst & Young depuis le 5 septembre 2002.

- PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) a été renouvelé en tant que commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005. Son premier Mandat date de l'Assemblée Générale du 26 mai 1994.

PricewaterhouseCoopers Audit (anciennement Befec- Price Waterhouse) représenté par M. Etienne Boris est membre du réseau PricewaterhouseCoopers.

- Mazars & Guérard a été nommé commissaire aux comptes lors de l'Assemblée Générale du 23 mai 2000 pour une durée de 6 exercices qui expirera à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer en 2006 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2005.

Mazars & Guérard est représenté par M. Hervé Hélias.

PricewaterhouseCoopers Audit, Barbier Frinault et Autres et Mazars et Guérard sont enregistrés comme Commissaires aux Comptes et placés sous l'autorité du «Haut Conseil du Commissariat aux Comptes.

6. Table de concordance

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Document de référence déposé auprès de l'AMF le 22 février 2006	Actualisation déposée auprès de l'AMF le 11 avril 2006
1. PERSONNES RESPONSABLES	p.292	p.6
2. CONTRÔLEURS LÉGAUX DES COMPTES	p. 291	p.7
3. INFORMATIONS FINANCIÈRES SÉLECTIONNÉES 3.1. Informations historiques 3.2. Informations intermédiaires	p. 12 n.a.	
4. FACTEURS DE RISQUE	p. 85-89	
5. INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉMETTEUR 5.1. Histoire et évolution de la société 5.2. Investissements	p. 4 ; p. 285 p. 284	p.3 ;p.5 p.3
6. APERÇU DES ACTIVITÉS 6.1. Principales activités 6.2. Principaux marchés 6.3. Evènements exceptionnels 6.4. Dépendance éventuelle 6.5. Eléments fondateurs toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	p. 5-12 ; p. 77 p. 5-12 ; p. 164-165 p. 285 p. 284 p. 5-12 ; p. 72	
7. ORGANIGRAMME 7.1. Description sommaire 7.2. Liste des filiales importantes	p. 4 p. 213-227	
8. PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS 8.1. Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée 8.2. Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	p. 192 p. 279-283	
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIÈRE ET DU RÉSULTAT 9.1. Situation financière 9.2. Résultat d'exploitation	p. 66-78 p. 102-103 p. 102	
10.1 Capitaux de l'émetteur 10.2 Source et montant des flux de trésorerie 10.3 Conditions d'emprunt et structure financière 10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influé sensiblement sur les opérations de l'émetteur 10.5 Sources de financement attendues	p. 104-105 p. 106 p. 241 n.a. p. 81	p. 4
11. RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	n.a.	
12. INFORMATION SUR LES TENDANCES	p. 77-78 ; p. 284	
13. PRÉVISIONS OU ESTIMATIONS DU BÉNÉFICE	n.a.	
14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GÉNÉRALE 14.1. Organes d'administration et de direction 14.2. Conflit d'intérêt au niveau de organes d'administration et de direction	p. 39-48 p. 45	p.4
15. RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES 15.1. Montant de la rémunération versée et avantages en nature 15.2. Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	p. 49 ; p. 235-237 p. 236-240	
16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION 16.1. Date d'expiration des mandats actuels 16.2. Contrats de service liant les membres des organes d'administration 16.3. Informations sur le comité d'audit et le comité des rémunérations 16.4. Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	p. 39-48 p. 45 p. 54-55 p. 52	
17. SALARIÉS 17.1. Nombre de salariés 17.2. Participation et stock options 17.3. Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	p. 26 p. 39-45 ; p. 204-207 p. 36 ; p. 66	

18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES 18.1. Actionnaires détenant plus de 5% du capital social ou des droits de vote 18.2. Existence de droits de vote différents 18.3. Contrôle de l'émetteur 18.4. Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	p. 15 p. 15 p. 15 p. 15	
19. OPÉRATIONS AVEC DES APPARENTÉS	p. 233-240	
20. INFORMATIONS FINANCIÈRES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES RÉSULTATS DE L'ÉMETTEUR 20.1. Informations financières historiques 20.2. Informations financières pro-forma 20.3. Etats financiers 20.4. Vérification des informations historiques annuelles 20.5. Date des dernières informations financières 20.6. Informations financières intermédiaires et autres 20.7. Politique de distribution des dividendes 20.8. Procédures judiciaires et d'arbitrage 20.9. Changement significatif de la situation financière ou commerciale	p. 99-259 n.a. p. 99-259 p. 260-261 p. 99 n.a. p .21 p. 285 p. 285	p. 5
21. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES 21.1. Capital social 21.2. Acte constitutif et statuts 22. CONTRATS IMPORTANTS	p. 208 ; p. 264 p. 285-288 p. 284	p.4 p.4
23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DÉCLARATIONS D'EXPERTS ET DÉCLARATIONS D'INTÉRÊTS	n.a.	
24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	p. 284	p. 4
25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	p. 191 ; p. 267-270	p. 5

En application de l'article 28 du règlement 809-2004 sur les prospectus, les éléments suivants sont inclus par référence :

- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2004 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés au 31 décembre 2004, présentés respectivement aux pages 90 à 165 et 166 à 167 du document de référence n°D05-0151 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 25 février 2005 ;
- les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2003 et le rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés présentés respectivement aux pages 87 à 162 et 163 à 164 du document de référence n°D04-0263 déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 16 mars 2004;

Les chapitres des documents de références n°D05-0151 et n°D04-0263 non visés ci-dessus sont soit sans objet pour l'investisseur, soit couverts à un autre endroit du présent document de référence.